

Trois géorgiens condamnés à 6, 30 et 33 mois de prison pour avoir volé des systèmes de freinage

Par Le Figaro avec AFP

Publié le 21 octobre 2024 à 22h25



Les trois hommes sont condamnés pour avoir volé 85 systèmes de freinage de remorques de poids lourds, des pièces pouvant coûter jusqu'à 1500 euros. *fotokitas / stock.adobe.com*

Trois Géorgiens ont été condamnés lundi à Metz à 6, 30 et 33 mois de prison ferme pour le vol de plus d'une centaine de systèmes de freinage de remorques de poids lourds, un préjudice évalué à près d'un demi-million d'euros. Les trois hommes, âgés de 22, 27 et 43 ans, ont écopé en outre d'une interdiction du territoire pendant dix ans pour vol aggravé et association de malfaiteurs. Pour cette «*bande mafieuse composée de voleurs expérimentés et transnationaux*», le procureur de la République adjoint, Julien Berger, avait requis devant le tribunal correctionnel de Metz des peines de 30 et 36 mois d'emprisonnement ferme pour les deux suspects les plus âgés et de six à neuf mois pour le plus jeune. «*Pour voler des boîtiers EBS, il faut avoir des connaissances techniques et un certain réseau*», a-t-il appuyé.

L'affaire démarre en juillet dernier dans le sud-ouest de la France, lorsque les gendarmes sont alertés de vols de boîtiers EBS, systèmes qui permettent d'optimiser la distance de freinage et la stabilité du véhicule lorsqu'il freine. Neuves, ces pièces valent entre 1000 et 1500 euros. Le mode opératoire est identique: les individus agissent de nuit, souvent le week-end, sur des parcs où sont stationnées des remorques, coupent les fils et volent les boîtiers.

Quatre-vingt-cinq systèmes volés

Au total 42 boîtiers EBS ont été dérobés dans le sud-ouest, à plusieurs dizaines de sociétés, avant que les malfaiteurs ne gagnent la Moselle et la Meurthe-et-Moselle, où il leur est reproché d'en avoir dérobé 85. Au total, le préjudice pour les sociétés de transport avoisinerait les 500.000 euros. À l'audience, les trois comparses ont choisi de garder le silence, alors que leur présence est attestée sur les lieux par des traces d'ADN et le bornage des téléphones. En garde-à-vue, ils avaient reconnu les faits.

Pour leur défense, Me Thomas Guyard a tenté de soulever une nullité de procédure, écartée par la juridiction messine. Ne restait plus à l'avocat qu'à demander la «*clémence*» du tribunal «*à l'égard de personnes désœuvrées dans leur pays*», qui «*ne sont pas les décideurs, ceux qui vivent dans des belles villas en Géorgie*». Selon la gendarmerie nationale, le vol de boîtiers EBS se développe sur l'ensemble du territoire.

La rédaction vous conseille

- [Var : 23 personnes liées au gang marseillais de la DZ Mafia mises en examen](#)
- [Marseille : qui sont les Blacks, ce gang de narcotrafiquants en guerre contre la DZ Mafia ?](#)
- [Des dizaines de membres d'un gang néonazi inculpés en Californie](#)

Sujets

